

Le Conseil Municipal a été convoqué dans les formes légales
(Article L. 2121-10 & 11 du Code Général des Collectivités Territoriales)
le ving-sept janvier deux mil dix-sept pour se réunir à la Mairie, le sept février deux mil dix-sept
en session extraordinaire.
Le MAIRE,

SEANCE DU 07 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Angles, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 27 janvier 2017

Nombre de membres en exercice : 19

PRESENTS : M. MONVOISIN Joël – M. CAILLIEZ Michel – Mme CROS Yvette – M. KAUFFMANN Michel – Mme JOUANE Françoise – M. BACHELET Gérard – Mme CONGRAS Danièle – Mme VASSEUR Pascale – Mme NIVET Marie-Claude – M. RAZAT Frédéric – M. CHALEMBERT-AVISSE Michel – M. PERROY Pierre – Mme GREGOIRE Sophie.

POUVOIR : Mme LAURENT Monique à Mme CROS Yvette – Mme LECRUBLIER Annick à M. CAILLIEZ Michel – M. GABORIEAU Romain à M. KAUFFMANN Michel – M. SUJEVIC Bruno à Mme GREGOIRE Sophie.

ABSENTS : Mme MERCIER Michelle - M. HUNAUT Richard.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme JOUANE Françoise est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle assure avec l'assistance de Mme HITIER Audrey, Assistante de Direction.

M. le Maire laisse la parole à M. KAUFFMANN : *« A toutes les personnes du Conseil Municipal d'Angles.*

La raison qui nous contraint à nous réunir ce soir est la conséquence de la loi NOTRE. Elle nous est imposée et nous pouvons nous demander, c'est du moins mon opinion, quels avantages, quelle efficacité, quelle simplification et quelles économies seront réellement dégagés par cette modification de structure.

Il semble que le nouveau Président de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais et certains de ses Adjointes n'aient pas compris que les égos de chacun doivent être mis de côté. Je vais être plus claire.

Comment ne peut-on pas se rendre compte que les Communes d'Angles, ainsi que celle de Saint Benoit, de La Boissière des Landes et de Longeville ont grandement contribué au développement des anciennes Communautés de Communes.

Comment ne pas prendre en compte aussi l'expérience de Joël MONVOISIN pour les déchets ménagers et de Daniel NAUD pour le Sport et la culture, de Michel CHADENEAU et Michel BRIDONNEAU, tous les deux anciens Présidents des anciennes Communautés de Communes.

Visiblement on a préféré avantager ceux qui ont trahis, je pèse mes mots, lors de l'élection des responsables, de cette nouvelle entité, le 12 janvier dernier. Nous aurions dû être majoritaires. Je ne nommerai personne mais bien sûr qu'ils se reconnaîtront.

Au programme, semble-t-il, le cumul des mandats pour le Président et son premier co-liftier, les conflits de personnes, voire d'intérêt, les tractations en sous-main, en résumé une panacée d'ingrédients qui incite chacun, vous le comprendrez, à vouloir se consacrer sans retenue, à l'intérêt général au profit de toutes les Communes et de leurs habitants.

On nous demande ce soir, de désigner des volontaires pour rejoindre les différentes commissions, afin de participer à leur travail, en donnant une priorité aux anciens délégués éliminés, mais, nous est-il précisé, en ne garantissant pas la retenue de leur candidature.

Pour ce qui me concerne, je ne peux cautionner cette demande et accepter de participer, même si le nouveau Président semble bien me connaître puisque pour lui je suis son cher Michel invité aux vœux de sa municipalité. Mais j'ai bien compris que c'était la pratique normale du jeu politique.

Je souhaite du courage à tous ceux qui voudront bien s'engager mais personnellement je m'abstiendrai

Je fais totalement confiance à notre Maire et à nos deux Adjointes Michel CAILLIEZ et Françoise JOUANE ainsi qu'aux volontaires qui se feront connaître et qui seront désignés.

Je vous remercie de m'avoir écouté. Michel KAUFFMANN 3^{ème} Adjoint au Maire. »

I. Mise en place des commissions intercommunales suite à la création de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais

VU la réunion du conseil communautaire de la communauté de communes Moutierrois-Talmondais en date du 18 janvier 2017 créant les commissions thématiques intercommunales,

VU les règles de composition des commissions, définies par le Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un représentant de la Commune dans chaque Commission thématique Intercommunale, 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, 1 commissaire titulaire et 1 représentant à la Commission Intercommunale des Impôts Directs, 1 représentant titulaire à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 14 voix favorables et 3 absentions (M. Michel KAUFFMANN, M. Bruno SUJEVIC et Mme Sophie GREGOIRE),

- **DESIGNE** les représentants communaux au sein des différentes commissions intercommunales selon le tableau ci-dessous :

Commissions intercommunales thématiques		
Commissions	Représentants communaux	
Administration générale / Personnel / Fusion	Mme Yvette CROS	
Finances	Mme Yvette CROS	
Développement économique	M. Michel CAILLIEZ	
Territoires / Aménagement espace / Urbanisme / Contractualisation	M. Joël MONVOISIN	
Environnement / Gemapi / Nuisibles / PNR	M. Gérard BACHELET	
Réseaux et infrastructures / Assainissement collectif et non collectif / eau potable / numérique	M. Michel CAILLIEZ	
Entretien / Débroussaillage / Atelier / Bâtiments	M. Gérard BACHELET	
Affaires sociales	Mme Françoise JOUANE	
Déchets ménagers	M. Joël MONVOISIN	
Equipements sportifs et culturels	/	
Communication et promotion du tourisme	Mme Françoise JOUANE	
Autres commissions		
CLECT	Titulaires	Suppléants
	- M. Joël MONVOISIN - M. Michel CAILLIEZ	- Mme Françoise JOUANE - Mme Yvette CROS
CIID	Commissaire (titulaire)	Représentant communal
	- M. Joël MONVOISIN	- Mme Yvette CROS
Commission pour l'Accessibilité	Titulaire	
	- M. Michel CAILLIEZ	
Syndicat Mixte Marais Poitevin – Bassin du Lay	Suppléant	
	M. Michel CAILLIEZ	
Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan (SCOT)	Suppléant	
	M. Michel CAILLIEZ	
SYMPTAMM	Suppléant	
	M. Michel CAILLIEZ	

II. Questions diverses

M. MONVOISIN relate l'accident survenu le 24 janvier dernier concernant M. Romain GENIBREL, agent aux espaces verts des services techniques de la Commune et donne des nouvelles encourageantes de ce dernier qui garde le moral et commence une rééducation à Nantes. M. MONVOISIN garde contact avec lui de façon régulière et transmet les informations au fur et à mesure aux élus et aux personnels municipaux. Les élus présents soulignent l'importance d'être tenus au courant et remercient M. MONVOISIN de le faire. Une cellule psychologique, prise en charge par l'assurance, a été mise en place. Une séance collective a eu lieu le 2 février dernier en Mairie. Pour les personnels qui en éprouveraient le besoin, il est toujours possible de bénéficier d'une séance individuelle, il suffit qu'ils en fassent la demande auprès du Maire.

Mme GREGOIRE intervient pour demander si les enseignants ont pu bénéficier de cette même aide.

M. MONVOISIN lui répond que non car l'éducation nationale s'est occupée de son personnel sollicitée par la Directrice de l'école, Mme GOULOT, qui a appelé le conseiller pédagogique. Il tient à la remercier car elle a bien géré la situation et a pris immédiatement la situation en main. Mme GREGOIRE confirme et ajoute que Mme GOULOT est même passée dans toutes les classes pour expliquer et dédramatiser la situation ce qui était indispensable car certains enfants étaient bouleversés

M. MONVOISIN précise par ailleurs qu'il s'est rendu, immédiatement après l'évacuation de Romain, accompagné du Commandant des Pompiers, dans l'école publique pour s'entretenir avec les enseignants puis au centre de secours pour remercier les pompiers mais aussi les soutenir et enfin aux ateliers municipaux pour parler, écouter et échanger avec nos agents.

a) Prochain Conseil Municipal :

Mardi 21 février 2017, 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 00.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.